Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260605-20260605-DE

**DEPARTEMENT DU FINISTÈRE**

---

**COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2026-06-05**

---

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19
**Date de la convocation**
29/05/2026
**Date de publication**
11/06/2026

Le 5 juin 2026,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Madame Alexia LEGENDRE qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire ;
- ✓ Madame Constance ARGOUARCH qui a donné pouvoir à Madame Nadège BOURMAUD ;
- ✓ Monsieur Daniel LE BEUVANT qui a donné pouvoir à Madame Anne JAFFRES ;
- ✓ Madame Isabelle RENAULT qui a donné pouvoir à Monsieur Joël PICHON ;
- ✓ Monsieur Mel OLLERO qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe MORVAN.

Madame Carole LE FLOCH a été élue secrétaire de séance.

## GRDF – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, tous les ans, le concessionnaire GRDF verse une redevance à la commune pour l'occupation des réseaux de gaz, propriétés de la collectivité. Cette redevance est calculée conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007 pour l'occupation « classique » et « provisoire » du domaine public.

Pour 2025, la délibération n'avait pas été prise. Cette redevance s'élève à 535.00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) de 535.00 € pour 2025 par GRDF.**

Pour extrait certifié conforme,

Le 5 juin 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

MAIRIE DE LAMPAUL-GUIMILIAU (Finistère)

La secrétaire de séance,

Carole LE FLOCH